

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-SIX AVRIL

DEUX MILLE VINGT-DEUX

PROCÈS-VERBAL

---o0o---

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du vingt avril s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux: Serge ADELÉE, Corinne ARNAUD, Claudie BARANGER, Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Jacqueline ROCHER, Franck ROY, Marcelle TRAINÉAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 29
Présents : 25
Pouvoir : 1
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Isabelle FISSON

Pouvoirs : Christophe GUILLET donne pouvoir à Franck ROY

Excusés : Bernard BEYER
Cédric GRELET
Yvan HAMARD

I - VIE DE LA COMMUNE : RAPPORTS DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire reprend les différents éléments du rapport d'activité des commissions.

1 - COMMISSION AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Informations derniers travaux urbains enregistrés sur la ville : réglementation temporaire de circulation

- Rue des Ganneries - Rue du Stade : Raccordement Electrique - Alternat du 04.04.2022 au 31.05.2022 (ACT095).
- Route de St Gilles : Renforcement gaz - Alternat du 11.04.2022 au 30.04.2022 (ACT096).
- Rue des Ganneries : Remplacement poste Gaz pour piscine - Alternat du 11.04.2022 au 28.04.2022 (ACT097).
- Piste cyclable proximité piscine : Travaux assainissement - Rétrécissement chaussée du 04.04.2022 au 31.08.2022 (durée réelle 2 jours) (ACT098).

- Rue du Petit Bois : Réfection voirie - Fermeture circulation du 30.03.2022 au 29.04.2022 (ACT100).
- Rue des Jardins, Parc des Sittelles : Fermeture rue et occupation du parc des Sittelles le 03.07.2022 (ACT 101).
- Impasse des Petits Moineaux : Adduction gaz - Alternat manuel du 25.04.2022 au 12.05.2022 (ACT 103).
- Route de la Roche : Travaux GRDF - Alternat du 25.04.2022 au 14.05.2022 (ACT 106).
- Rue Ferry Wilzeck : Raccordement EU - Alternat manuel du 19.04.2022 au 06.05.2022 (ACT 109).
- Rue des Judices : Branchement neuf EP - Alternat manuel du 02.05.2022 au 03.06.2022 (1 jour) (ACT 110).
- Rue des Ormeaux : Création antenne EU et EP - Fermeture circulation 5 jours du 25.04.2022 au 29.04.2022 (ACT 115).
- Route de St Gilles : Pose fourreaux et chambres Télécom - Alternat du 09.05.2022 au 13.05.2022 (ACT 116).
- Rue des Champs : Travaux sur ouvrage EP - Alternat feux du 25.04.2022 au 24.05.2022 (durée 1 jour) (ACT 117).
- Rue des Ganneries : Travaux sur ouvrage EP - Alternat du 25.04.2022 au 24.05.2022 (durée 1 jour) (ACT 118).

☐ AGENDA

- **Mardi 3 mai 2022 à 19h00** salle Les Quatre Rondes : réunion publique sur le projet de création de la ZAC Les Chardonnerets.

- **Lundi 9 mai 2022 à 19h00** : réunion de la commission Aménagement et Urbanisme.

2 - COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES

☐ Informations sur le jumelage

Le comité de jumelage a continué à travailler pendant le temps de pandémie afin de garder des relations avec les villes jumelles en Allemagne et en Espagne.

Plusieurs actions à venir :

La journée de l'Europe a lieu tous les ans le 9 mai. Cette année le comité fera plusieurs actions sur ce thème la semaine précédant cet événement :

- Le jeudi 5 mai : le film « Franz » sera projeté au Cin'étoile à 20h30.
- Le samedi 7 mai : une marche pour l'Europe aura lieu sur les sentiers d'Aizenay. Marche de 6 km avec un temps de convivialité à la fin de cette marche. Le départ se fera devant l'office de tourisme et l'arrivée devant la mairie avec l'interprétation de l'hymne européen.
- Voyage échange avec la ville de Görisried du 23 au 30 octobre afin de maintenir de réels liens d'amitié avec les habitants de cette ville.
- Partenariat avec la Maison Familiale de Venansault : le comité se fait l'intermédiaire entre cette école et la ville de Görisried pour faciliter la possibilité de faire des stages dans le domaine agricole. Une action est également en cours dans ce domaine avec une école agricole en Espagne.

Les cours de langue sont toujours en place à Aizenay et en partenariat également avec le comité de jumelage du Poiré sur vie.

☐ Théâtre

Comme nous l'avons souhaité, en partenariat avec l'association Zanzi'nat, association de théâtre d'Aizenay, nous avons pu proposer deux séances de théâtre pendant les vacances scolaires. Ces deux séances ont connu un beau succès.

La prochaine étape de ce projet sera la finalisation d'une convention entre la mairie et cette association pour poursuivre ce projet. Le projet étant de proposer 3 séances « les jeudis du théâtre » au cours de l'année pendant les vacances scolaires (sauf Noël)

Monsieur le Maire se félicite de cette manifestation et précise que l'association Zanzi'nat est très heureuse de cette manifestation qui va être maintenue.

☐ Manifestations à venir

Le festival de jazz est de nouveau programmé (dernière édition en 2019).

Dates : du 20 mai au 22 mai

La formule est modifiée avec des concerts du vendredi au dimanche sur un même site et sous chapiteau.

Une animation pour les enfants est programmée le samedi matin et une autre sous forme de déambulation dans le cadre du marché du dimanche matin. Programme à votre disposition.

Commission culturelle				
Calendrier des réunions et des rendez-vous Mai/Juin				
Groupe de travail	Responsable	Date et heure	Lieu	Objet de la réunion
Commission culturelle Rencontre avec les enseignants	Françoise MORNET Jacqueline ROCHER Sabrina GRONDIN Serge ADELÉE	Lundi 25 avril 17 h 30	Salle du conseil	Projet salon d'automne et aventuriers lecteurs
Patrimoine	Roland URBANRK	Jeudi 28 avril 18 h		Journées du patrimoine de pays et des moulins
Commission culturelle (élus)	Françoise	Mardi 3 mai 19 h	Salle du conseil municipal	Dossiers de demandes de subvention
Jumelage : Journée de l'Europe Jeudi 5 mai : projection film « Franz » au Cin'étoile 20 h Samedi 7 mai : marche pour l'Europe. Rendez-vous 9h30 devant l'office de tourisme Convivialité à l'arrivée vers 11h 30 devant la mairie, Espace Jules Verne.				
Salon d'automne	Jacqueline ROCHER	Lundi 9 mai 17 h 30	Salle du Moiron	Suivi du projet
Animations d'été	Noël DANIEAU	Mardi 10 mai 17 h 30	Salle du Moiron	Finalisation du projet Modification projet Mardynamiques
Comité consultatif	Françoise MORNET	Jeudi 19 mai 19 h	Salle du conseil municipal	Point sur les projets
Festival de Jazz du 20 mai au 22 mai				

3 - COMMISSION SPORT

- Le comité consultatif sport s'est réuni **le jeudi 31 mars**.

La réunion s'est déroulée en deux temps.

Sur le premier temps, les représentants des clubs utilisateurs d'OmEGA étaient invités afin de travailler sur leurs animations pour l'inauguration du complexe sportif. Madame Katy MOMET, notre coordinatrice sportive, présente à la réunion, en a profité pour se présenter et échanger sur ses missions ainsi que sur les projets et les organisations des associations. Dans un second temps, le comité consultatif sport et notre coordinatrice sportive ont pu aborder les différents projets à mener sur le mandat.

- **Le samedi 2 avril**, des membres de la commission sport ont accompagné Monsieur le Maire lors de la cérémonie de remise du label ville sportive des Pays de la Loire organisée à Carquefou.
La ville d'Aizenay a été récompensée par une plaque avec 3 flammes olympiques qui sera installée prochainement sur différentes entrées de la ville.
- **Le jeudi 7 avril**, un premier speed meeting du sport a été organisé dans le but de présenter notre coordinatrice sportive aux représentants des associations sportives.
Ce temps privilégié a été fortement apprécié de tous et a permis à chacun de mieux connaître les projets sportifs et les enjeux de chaque association et de la commune.
- Des travaux de rénovation de la **piste d'athlétisme** sur le stade municipal ont démarré fin avril et dureront 3 à 4 semaines.
Cet investissement est réalisé suite à une analyse des besoins auprès des utilisateurs et complète le programme de rénovation et d'amélioration du stade municipal.

☐ **AGENDA**

- **Samedi 30 avril** : Inauguration du complexe sportif Oméga.

A noter : de nombreux événements sportifs organisés par les associations vont animer les prochains week-ends sur la commune.

4 - COMMISSION RELATIONS ECONOMIQUES, ARTISANAT ET COMMERCE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que Madame Sandrine BELLEC a cessé ses fonctions de conseillère déléguée aux relations économiques, artisanat et commerces depuis le 1^{er} avril. Monsieur le Maire remercie Madame Sandrine BELLEC pour tout le travail réalisé. Monsieur le Maire précise que Madame Corinne ARNAUD a repris cette délégation le 1^{er} avril et lui souhaite la bienvenue.

☐ **Prochaine installation en Centre-Ville**

Installation d'une librairie Rue de Verdun (ancien local de Priscilla Vannier + ancien local de JTM Paie)

☐ **Animation sur le marché du dimanche matin**

Dimanche 22 mai, une animation aura lieu dans le cadre du Festival Jazz'Inate.

☐ AGENDA

Monsieur le Maire indique qu'un JOB DATING est organisé le 6 mai par la Commune et la CCAS ainsi qu'un AFTER WORK jeudi 28 avril.

Monsieur le Maire se dit satisfait du retour très positif de la part des entreprises qui ont trouvé que l'organisation de ces deux événements étaient une bonne idée. Pour compléter le propos, Madame Marcelle TRAINÉAU donne quelques chiffres s'agissant du JOB DATING : 100 offres d'emplois sur Aizenay, 29 entreprises agésinates, 22 entreprises hors Aizenay se sont dit intéressées pour participer également. Monsieur le Maire insiste sur le fait que c'est compliqué pour un certain nombre de secteurs d'activités.

- **Jeudi 28 avril** : After Work.
- **Lundi 2 mai** : Commission Foires & Marchés
- **Mercredi 4 mai** : Initiative Vendée Terre Littoral : Remise des chèques aux entrepreneurs.
- **Jeudi 5 mai** : Comité Consultatif Développement Economique.
- **Vendredi 6 mai** : Job Dating.



5 - COMMISSION ENFANCE, JEUNESSE, CITOYENNETÉ ET INTERGÉNÉRATION

☐ Point Conseil Municipal des Enfants (C.M.E.)

Durant les vacances de printemps, il a été organisé des ateliers qui ont pour objectif de permettre aux jeunes élus de réaliser les bricolages, de rencontrer des personnes ressources, sur des temps plus longs afin d'avancer au maximum sur l'élaboration de leur projet.

Les ateliers ont eu lieu du 11 au 15 avril et ont été ouverts à toutes les commissions au lieu d'en faire un par commission. Ce qui a permis aux enfants élus de s'intéresser aux actions des autres commissions et de travailler collectivement sur un projet commun. Au total, 14 enfants ont participé aux ateliers sur 28 jeunes élus.

Les réalisations par commission

- Commission Culture et Intergénération :

- Réalisation du plan pour la balade contée : les enfants ont chronométré et ont situé les lieux d'échange dans le cadre de leur animation. Ils ont tenu compte des déplacements (pas trop long) et ont choisi des lieux avec de l'ombre.

Le fait de se rendre sur place a permis aux enfants de se rendre compte de l'espace et de visualiser toute suite les problématiques rencontrées.

- Conception des boîtes mystères que l'on retrouvera sur chaque lieu.
- Très bonne participation des enfants présents par leur force de proposition.

- Commission cadre de vie

- Le créneau n'a pas pu être gardé car aucun enfant n'était disponible.

- Commission Sport

- Les enfants ont réalisé une bonne partie des cartes pour leur jeu Tims'up ainsi que les deux boîtes : dessin ou mîmes.

- En commun...

- Elaboration de l'affiche pour communiquer sur leur temps fort, chaque enfant des commissions a pu proposer ses idées.
- Une visite des services techniques.
- Un pique-nique, offert par la mairie, a été organisé le vendredi pour clôturer ces ateliers et remercier les enfants pour leur investissement. Une sensibilisation autour de différentes thématiques (Stéréotype, différence, les dangers du numérique, le harcèlement...) a été réalisée sous forme de jeux ludiques. Une façon de permettre aux enfants élus de comprendre ces thèmes et d'adopter un comportement exemplaire en étant porteur de message auprès de leur camarade.

Deux intervenantes de La Ligue de l'enseignement, de La Roche-sur-Yon, ont animé ces jeux gratuitement puisque la commune a signé une convention avec cet organisme.

Date du temps fort :

SAMEDI 11 JUIN de 14h00 à 18h00 au parc des Engoulevents

Accueil de loisirs du printemps

Fréquentation moyenne par semaine et par tranche d'âge :

1^{ère} semaine :

✓ 3/5 ans : 39

✓ 6/12 : 43

2^{ème} semaine :

✓ 3/5 : 26

✓ 6/12 : 32

Dispositif « Argent de poche » - vacances de Printemps

17 jeunes d'Aizenay âgés de 16 et 17 ans pendant les vacances de Printemps. 66 missions confiées au sein des services suivants : Espaces verts, Hygiène et propreté, Affaires scolaires, Enfance, Comptabilité, Sport.

Conseil Local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)

Une rencontre a eu lieu avec tous nos partenaires le vendredi 11 mars,

Un rapide point est fait sur l'assemblée plénière du CLSPD qui s'est déroulée le 18 février 2022 pour les actions de prévention de 2021

• **Sécurité routière :**

Temps fort dans les collèges du 16 novembre 2021 : Retour positif des élèves et de tous, en général. Pour rappel : Action désormais reconduite annuellement à l'attention des 3èmes des 2 collèges.

Simulation d'accident :

Mme Moussion et Mme Cantiteau indiquent que la rue des Champs (proposition de M. Cougnaud des services techniques) est en effet plus adaptée pour ce type d'action que la route de Nantes.

A prévoir pour cette année : Une signalisation temporaire plus appuyée aux abords de la rue des Champs. M. Robin fait savoir que de son côté, il n'a pas eu de retours des parents.

Forum sécurité routière :

L'association Entraid Addict ajoute que le temps d'intervention était assez court mais les intervenants ont trouvé les élèves particulièrement attentifs. Ces derniers ont en effet posé des questions pertinentes. Une date est fixée pour cette année :

Mardi 11 octobre 2022

Matin : le collège Sainte- Marie

Après- midi : le collège Soljénitsyne.

Il est demandé à chacun de réfléchir sur le futur scénario. Des idées sont proposées : Un scénario avec une trottinette électrique, un piéton avec des écouteurs sur les oreilles.

• **Harcèlement / les réseaux sociaux**

Harcèlement :

Les collèges de la commune ont mis en place des dispositifs qui veillent à ce que ces intimidations ne se transforment pas en harcèlement.

Ainsi, les 2 collèges appliquent la méthode dite de la "préoccupation partagée" (ou Pikas) qui vise à s'entretenir à plusieurs reprises avec les intimidateurs pour les amener à partager la préoccupation et devenir force de proposition.

Un des objectifs de cette méthode est de faciliter la médiation entre pairs.

Les réseaux sociaux

Les deux chefs d'établissement s'accordent pour dire que les réseaux sociaux n'aident pas et que la présence des jeunes ainsi que leurs échanges sur ces derniers ne fait qu'amplifier ce phénomène d'intimidations.

Ce qui est dit sur les réseaux est souvent non maîtrisable ni par le corps enseignant, ni souvent, par les parents.

☐ Antenne Jeunesse

Arnaud, animateur jeunesse et promeneur du net (identifié comme tel sur les réseaux) fait un point sur les échanges avec les jeunes sur les réseaux : Il s'agit plus de questions relatives à l'adolescence (relations sociales et amoureuses) que de situations "graves" (ex : bagarres filmées et diffusées comme il y a quelques années)

Pour rappel : Antenne Jeunesse intervient sur la pause méridienne et sur les temps du foyer dans les collèges. Intervention également avec les élèves de l'IME en ce début d'année.

Bilan sur les différents projets réalisés sur le Harcèlement

- **Cin'échange du 23/02 (porté par le cinéma cin'étoile) : diffusion du film « Un Monde » de Laura Wandel + intervention de Mme PICARD (directrice de la Maison des Adolescents MDA) et Mme SAUVETRE (référente harcèlement pour l'Education Nationale)**

Bilan quantitatif : environ 30 personnes présentes

- **Interventions Thomas BROCHARD de LOG.in courant mars (porté par la MSP) : à destination des élèves des écoles primaires (CE1 – CE2- CM1- CM2) et des collèges (6èmes et 4èmes).**

Des ateliers autour des usages du numérique : les écrans, le contrôle parental, les réseaux sociaux, cyber harcèlement...

Bilan quantitatif :

- Représentent quasiment 20 créneaux d'intervention au sein de tous les établissements scolaires

Bilan qualitatif :

- Retours très positifs des enfants, des parents et des établissements scolaires

- **Conférence « Être parent à l'heure du numérique » du 31/03 (porté par la Maison de Santé Pluriprofessionnelle -MSP -) :**

Intervention tout public de Thomas BROCHARD autour du numérique et la place du parent vis-à-vis de son enfant/jeune.

Bilan quantitatif :

- Une soixantaine de personnes présentes

• **Conférence « la sexualité chez nos jeunes : et si on en parlait ? » du 25/03 (porté par Mosaïque) : intervention de Véronique AGRAPART, sexologue, et Aliya CHARTIER, jeune victime de sextorsion.**

Bilan quantitatif :

- 40 personnes : trop peu compte tenu d'une diffusion très large de la communication
- 15 retours d'enquête : 10 d'Aizenay et 5 hors commune dont Mareuil sur Lay

Bilan qualitatif :

- Soirée riche d'échanges en apports techniques (définitions de certaines notions, chiffres...)

• **C PAS TABOO « consentement, réseaux sociaux et sexualité : parlons-en et sans les parents » du 01/04 (porté par Mosaïque) : intervention de Véronique et Aliya uniquement envers les ados (11-13 ans et 14-17 ans).**

Discussions et échanges selon les envies du groupe : principalement autour des relations filles-garçons et relations amoureuses pour les plus jeunes. Pour les plus grands, autour des notions de jalousie, confiance et consentement.

Bilan quantitatif :

- 11-13 ans : 9 jeunes
- 14-17 ans : 11 jeunes
- Dont quelques jeunes filles issues du foyer de l'enfance de Challans.

Bilan qualitatif :

- Les intervenants ont mis les jeunes à l'aise aussitôt, ce qui a facilité les échanges
- Bienveillance et discours adapté des intervenants
- Retours très positifs des jeunes et demandent davantage de temps comme celui-ci

☐ Point sur l'écriture du PEDT :

Concernant l'écriture du PEDT, nous avons eu notre premier COPIL le jeudi 24 février, beaucoup d'idées en sont ressorties et notamment les premiers axes de travail. La première table ronde a eu lieu jeudi 07 avril.

La prochaine table ronde se déroulera le jeudi 05 mai 2022.

☐ AGENDA

Durant tout le mois de mai, CCVB organise « **Instants parents** », un mois dédié à la parentalité. Il sera proposé de nombreuses actions qui mettent en lumière les multiples ressources de notre territoire

Ce mois sera l'occasion pour les parents de s'informer, d'échanger, de s'enrichir des expériences des autres et de passer du temps avec leurs enfants. De la petite enfance à l'adolescence, la programmation aborde des sujets variés.

Programme disponible sur le site internet de la Communauté de communes Vie et Boulogne :

[Instants parents, un mois dédié à la parentalité - Communauté de communes Vie et Boulogne \(vie-et-boulogne.fr\)](https://www.vie-et-boulogne.fr/instants-parents)



Monsieur le Maire annonce que la visite du Sénat par les enfants du Conseil Municipal des Enfants (CME) aura lieu le 24 septembre. Ils seront accompagnés par Adeline VINET, Sabrina GRONDIN, Claudie BARANGER et des membres du Conseil des Sages.

6 - COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITÉ

La commission s'est réunie le jeudi 14 avril 2022.

☐ A l'ordre du jour

- La proposition du Rapport d'Accessibilité 2021 reprenant les éléments d'informations voirie/cadre, bâti/actions de sensibilisation/démarche inclusive, et les perspectives de travail pour 2022 : la commission a donné un avis favorable.
- La réflexion autour des places PMR (Personne à mobilité réduite) en partenariat avec la Police Municipale :
 - Objectif à court terme : Etablir un état des lieux de l'existant.
 - Objectif à moyen terme : Convenir de la pertinence des emplacements et les travaux à réaliser au besoin.
 - Objectif à long terme : Enregistrement dans le serveur et suivi annuel de l'état.
- Une réflexion autour de l'adhésion à la Charte Accessibilité pour la ville d'Aizenay suite à une rencontre avec Monsieur Cyril JAULIN, référent accessibilité et handicap au niveau du département - une rencontre envisagée en 2022 entre les membres de la commission et Monsieur JAULIN.

7 - DÉLÉGATION TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE

☐ AGENDA

- **Jeudi 28 avril 2022 à 18h** : réunion du groupe valorisation du patrimoine, ordre du jour :
 - Retour sur les Journées Européennes des Métiers d'Art J(EMA) du 02/04/2022 ;
 - Journée Nationale du patrimoine de pays et des moulins (JNPPM) 2022 ;

- Journée Européennes du Patrimoine 2022 ;
- Points sur les dossiers en cours ;
- Questions diverses.

- **Dimanche 8 mai 2022** : cérémonie de commémoration de l'armistice de la 2^{nde} guerre mondiale, voici le déroulé :

- 9h : Rassemblement ;
- 9h15 : Levée des couleurs ;
- 9h30 : Messe ;
- 10h30 : Défilé au monument aux morts, discours et dépôt des gerbes ;
- 11h - 11h15 : Transfert à la Stèle de la Brionnière ;
- 11h30 : Dépôt de gerbe ;
- 11h45 : Retour à la Salle des Quatre Rondes pour un verre de l'amitié.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la visite cet après-midi du chantier du lycée par Christelle MORANÇAIS, Présidente du Conseil Régional en présence du Président de la Communauté de communes Vie et Boulogne, des Maires des communes concernées, du recteur d'académie, du nouveau proviseur : M. ROBIN, de l'architecte et des entreprises.

Madame Marjorie PONZO demande si le nom du Lycée est choisi. M. Le Maire précise, s'agissant du nom du nouveau lycée, que c'est le Conseil d'administration qui fera une proposition soumise à la validation de la Région.

Madame Marcelle TRINEAU informe l'assemblée qu'une famille d'ukrainiens est arrivée à Aizenay via l'association Les Joyeux Petits Souliers dont le siège est à Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Ils seront scolarisés au Groupe scolaire Louis BUTON. Elle attire l'attention sur le fait que les particuliers qui veulent accueillir des familles ukrainiennes doivent avant, appeler avant le CCAS.

II – POINTS POUR INFORMATION

1) Désignation du secrétaire de séance

Madame Isabelle FISSON est désignée secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2022

Le procès-verbal du 29 mars 2022 est approuvé.

III – DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

Service des Marchés Publics

1 – Adoption du règlement intérieur de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les délibérations n°1 des conseils municipaux du 25 janvier 2022 et du 22 février ont créées la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) et désignées les membres titulaires et suppléants qui siègent en son sein. L'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la CDSP intervient lors de chaque procédure de délégation de service public, quel que soit le montant, pour :

- Analyser les candidatures et sélectionner les candidats admis à présenter une offre ;
- Analyser les offres et fournir un avis pour aider à la décision de l'assemblée délibérante.

La commune a tout intérêt à adopter un règlement intérieur de la CDSP afin d'en préciser notamment sa composition, ses compétences et son fonctionnement, notamment les interactions entre les membres titulaires et suppléants.

Le règlement proposé ne modifie pas les délibérations susnommées.
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L.1411-5 du CGCT,

Vu les délibérations n°1 des Conseils Municipaux du 25 janvier 2022 et du 22 février portant création et désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP),

Vu le règlement intérieur de la CDSP proposé et annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le règlement intérieur de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

VOTE : OUI : 26 NON : ABSTENTION :

Service des Finances

2 – Fixation des tarifs : Camps de l'été 2022

Madame Isabelle GUÉRINEAU informe le Conseil Municipal que pour l'organisation des activités de loisirs de l'été 2022, le service Enfance Jeunesse propose 4 camps pour répondre aux besoins des différents publics accueillis dans le service, et plus précisément des 6-14 ans.

Pour chacun de ces camps, il est proposé la grille tarifaire ci-dessous :

1 : « Camp roulotte » : séjour à SAINT-HERMINE (85), du 11 au 14 juillet 2022. Pour les 8/12 ans. Voyage saltimbanque sur les routes autour de Saint-Hermine. 24 places maximum.

Camp n°1	Quotient Familial			
	0-500	501-700	701-1100	1101 et +
Tarifs Commune	161 €	173 €	186 €	200 €
Tarifs Hors Commune	201 €	216 €	233 €	250 €

2 : « Garde la pêche » : camping aux alentours de LA ROCHE-SUR-YON (85), du 19 au 22 juillet 2022 pour les 6/11 ans. Du 25 au 28 juillet pour les 9/11 ans. Activités de pleine nature et activité pêche. 24 places maximum par camp.

Camp n°2	Quotient Familial			
	0-500	501-700	701-1100	1101 et +
Tarifs Commune	145 €	156 €	167 €	180 €
Tarifs Hors Commune	181 €	195 €	209 €	225 €

3 : « Les pieds dans l'eau » : séjour en bord de mer à NOIRMOUTIER (85), du 8 au 12 août 2022. Pour les 10/12 ans. Activités : Voile et activités de bord de mer, baignades en mer. 24 places maximum.

Camp n°3	Quotient Familial			
	0-500	501-700	701-1100	1101 et +
Tarifs Commune	145 €	156 €	167 €	180 €
Tarifs Hors Commune	181 €	195 €	209 €	225 €

Tarifs Commune	129 €	138 €	149 €	160 €
Tarifs Hors Commune	161 €	173 €	186 €	200 €

4 : « Splash ! » : camping à la base de loisirs Anjou Sport nature à POUANCE (49), du 22 au 25 août 2022. Pour les 11/13 ans. Camping, paddle, aqua-parc, tir à l'arc. 18 places maximum.

Camp n°4	Quotient Familial			
	0-500	501-700	701-1100	1101 et +
Tarifs Commune	145 €	156 €	167 €	180 €
Tarifs Hors Commune	181 €	195 €	209 €	225 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Monsieur Sylvain CHALLET se dit satisfait du choix de ces mini-camps, qui restent proches, axés sur la nature et d'une durée moins longue que l'an dernier. C'est une belle initiative qui va permettre de faire partir plus de jeunes.

Madame Isabelle GUERINEAU précise que ce sont effectivement 114 jeunes qui partiront au lieu de 96 l'an dernier.

Monsieur Noël DANIEAU ajoute que les tarifs proposés sont plus attractifs que ceux de l'an dernier.

Entendu l'exposé de Madame Isabelle GUÉRINEAU,

Considérant l'avis de la Commission des Finances du 13 avril 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la grille tarifaire pour l'organisation des 4 camps de l'été 2022 :

Camp n°1 « Camp roulotte »	Quotient Familial			
	0-500	501-700	701-1100	1101 et +
Tarifs Commune	161 €	173 €	186 €	200 €
Tarifs Hors Commune	201 €	216 €	233 €	250 €

Camp n°2 : « Garde la pêche »	Quotient Familial			
	0-500	501-700	701-1100	1101 et +
Tarifs Commune	145 €	156 €	167 €	180 €
Tarifs Hors Commune	181 €	195 €	209 €	225 €

Camp n°3 : « Les pieds dans l'eau »	Quotient Familial			
	0-500	501-700	701-1100	1101 et +
Tarifs Commune	129 €	138 €	149 €	160 €

Tarifs Hors Commune	161 €	173 €	186 €	200 €
---------------------	-------	-------	-------	-------

Camp n°4 « Splash ! »	Quotient Familial			
	0-500	501-700	701-1100	1101 et +
Tarifs Commune	145 €	156 €	167 €	180 €
Tarifs Hors Commune	181 €	195 €	209 €	225 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 26** **NON :** **ABSTENTION :**

Service des Finances

3 – Antenne Jeunesse - Tarifs sortie à Disneyland Paris

Madame Isabelle GUÉRINEAU rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet jeunesse, certaines activités proposées par l'Antenne Jeunesse peuvent être soumises à un tarif spécifique, fixé par délibération du Conseil municipal.

L'antenne jeunesse propose aux jeunes d'Aizenay, âgés de 11 à 17 ans un programme d'activités de loisirs, socioculturelles et sportives tout au long de l'année. De ce cadre-là, une sortie à Disneyland Paris est prévue le samedi 14 mai 2022.

Cette animation est menée en partenariat avec deux autres structures d'accueils de jeunes de la communauté de communes : Saint-Etienne-du-Bois et La Genétouze.

L'Antenne Jeunesse d'Aizenay dispose de 18 places.

Monsieur Le Maire souligne cette collaboration entre plusieurs antennes jeunesse du territoire.

L'Antenne Jeunesse disposant d'une régie recette qui lui permet l'encaissement des sorties aux tarifs approuvés par le conseil municipal, les encaissements liés à cette activité seront pris en compte sur cette régie.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs applicables à cette activité selon une tarification au quotient familial, avec les tranches actuellement en vigueur.

Les repas sont à la charge des participants.

➤ Tarif pour une sortie à Disneyland Paris :

	0-500	501-700	701-1100	1101 et +
Tarifs Commune	55 €	59 €	64 €	70 €
Tarifs hors commune	68 €	74 €	81 €	88 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Madame Isabelle GUÉRINEAU,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la tarification détaillée ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

VOTE : **OUI : 26** **NON :** **ABSTENTION :**

Service des Finances

4 – Fixation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure 2023

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2333-9 du code général des collectivités territoriales fixe les tarifs maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

L'article L.2333-10 du code général des collectivités territoriales dispose qu'il appartient aux collectivités de fixer par délibération les tarifs applicables sur leur territoire avant le 1^{er} juillet de chaque année pour application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Le taux de variation de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) en France est de 2,8% pour 2021 (source INSEE).

En conséquence, les tarifs maximaux de TLPE prévus au 1^o du B de l'article L.2333-9 du CGCT et servant de référence pour la détermination des tarifs prévus au 2^o et 3^o du même article L.2333-9 s'élèvent en 2023 :

Taxe au m ²	2023			
	Superficie ≤ 50 m ²		Supérieur > 50 m ²	
	Affichage non numérique	Support numérique	Affichage non numérique	Support numérique
Dispositifs publicitaires	16,70 €	50,10 €	33,40 €	100,20 €
Pré-enseignes	16,70 €	50,10 €	33,40 €	100,20 €

Taxe au m ²	Superficie ≤ 7 m ²	Superficie ≤ 12 m ²	12 m ² < Superficie ≤ 50 m ²	Superficie > 50 m ²
Enseignes sur les magasins	Exonération	Exonération	33,40 €	66,80 €

Il est précisé que l'exonération pour les surfaces entre 7 et 12 m² concerne **uniquement les enseignes autres que celles scellées au sol.**

La réfaction de 50 % pour les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12m² et inférieure ou égale à 20 m² est supprimée.

Par ailleurs, une concession de service public sur le mobilier urbain publicitaire va être mise en place à compter de 2023. Elle sera soumise au paiement d'une redevance d'occupation du domaine public. Cette redevance étant incompatible avec la taxe locale sur la publicité extérieure, le futur concessionnaire du mobilier urbain publicitaire en sera exonéré.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant l'avis de la commission Relations économiques, Artisanat et Commerce du 10 février 2022,

Considérant les avis de la commission des Finances en date des 16 mars et 13 avril 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de fixer les taux de la taxe locale sur la publicité extérieure, à compter du 1^{er} janvier 2023, comme indiqué dans le tableau ci-dessus et conformément à l'article L 2333-9 du CGCT ;
- Décide de supprimer la réfaction de 50 %, pour les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 20 m² ;
- Décide d'exonérer du paiement de la taxe locale sur la publicité extérieure, le concessionnaire du mobilier urbain publicitaire, soumis au paiement d'une redevance d'occupation du domaine public.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 26** **NON :** **ABSTENTION :**

Direction Générale - Mission Petites Villes de Demain

5 – Aides aux études dans le cadre du programme Petites Villes de Demain : convention portant attribution de subvention

Monsieur le Maire rappelle que le 19 septembre 2019, le Premier Ministre annonçait aux assises de l'association des petites villes de France le lancement d'un programme d'ingénierie spécifique pour les petites villes à l'image d'Action cœur de ville pour les villes moyennes : le programme Petites Villes de Demain (PVD).

Celui-ci a pour objectif la revitalisation des petites villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité et qui subissent une dynamique de fragilisation. Ce programme s'inscrit ainsi dans la suite logique des actions initiées par l'Etat et les collectivités depuis plusieurs années (appel à manifestation d'intérêt (AMI) centres-bourgs 2014, Action Cœur de Ville, Territoires d'Industrie), visant à remédier à des dysfonctionnements dans l'aménagement et l'organisation du territoire.

Sur le territoire vendéen, 21 villes sont retenues par l'Etat, dont la commune d'Aizenay.

Dans ce cadre, la Banque des Territoires (Direction de La Caisse des Dépôts) contribue au programme PVD sur des aides à l'ingénierie territoriale. Le Département de la Vendée est un interlocuteur de proximité bien identifié par les communes et leurs intercommunalités. La Banque des Territoires a donc sollicité directement le Département pour conventionner et jouer un rôle d'intermédiation pour le compte de la Banque des Territoires, afin d'attribuer des subventions pour la réalisation d'études.

Pour mobiliser ces financements, il convient que la commune d'Aizenay passe une convention avec le Département de la Vendée. Cette convention fixe les engagements de chacune des parties ainsi que les modalités pratiques et financières par lesquelles le Département apporte à la commune des cofinancements.

Monsieur le Maire informe du vote à l'unanimité de la communauté de communes en faveur de la convention ORT lors de la dernière séance communautaire et précise que la convention sera signée jeudi 28 avril à 17h00 en Mairie.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°19 du conseil municipal du 30 mars 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le principe de convention portant attribution de subventions, à conclure avec le Département dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.
- Sollicite une aide auprès de la Banque Des Territoires, par l'intermédiaire du Département de la Vendée.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférant.

VOTE : **OUI : 26** **NON :** **ABSTENTION :**

Direction Générale - Mission Petites Villes de Demain

6 – Sollicitation du fond pour le recyclage des friches dans le cadre du plan de relance pour les projets d'aménagement de l'îlot Soulard-Clémenceau

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 30 mars 2021, la délibération n°14 a donné lieu à la signature de la convention tripartite d'action foncière de la commune avec l'Etablissement Public du Foncier de la Vendée et la Communauté de Communes Vie et Boulogne.

Lors du Conseil Municipal du 12 octobre 2021, la délibération n°6 a permis de céder trois unités foncières cadastrées BC n°111, BC n°112, BC n°113, AN n°24, AN n°25, AN n°26, BC n°100, BC n°101 et situées 3 rue Gobin, 2, 6 et 8 rue Georges Clémenceau et 30 et 32 rue du Champ de Foire d'une contenance totale de 3 885 m², à l'Etablissement Public du Foncier de la Vendée.

Monsieur le Maire explique que dans ce cadre, l'EPF accompagne la commune financièrement en soutenant les opérations et les dépenses engendrées par les études de démolition et de dépollution, ainsi que les travaux de démolition des îlots concernés.

Afin de réduire le déficit des opérations de démolition et de la revente du terrain nu dans le cadre d'un aménagement futur, Monsieur le Maire propose de solliciter le fond pour le recyclage des friches et de répondre à l'appel à projet de l'ADEME.

Après deux premières sélections en 2021, le fond pour le recyclage des friches est réitéré pour une 3^{ème} édition. Il est destiné au financement de recyclage de friches et plus généralement de fonciers déjà artificialisés dans le cadre de projets d'aménagement urbain de revitalisation des centres-villes et relocalisation des activités. Il s'agit de soutenir des projets de recyclage foncier compatibles avec les objectifs de développement durable promus par le Gouvernement. L'appel à projet de l'ADEME est quant à lui, consacré à la reconversion des friches polluées.

Ce fond pour le recyclage des friches complète les dispositifs déjà existants portés par des partenaires en Région et l'appel à projets de l'ADEME.

Le plan de financement est le suivant :

Nature de la dépense	Dépenses	Recettes	
	Montant HT	Financier	Montant HT
Acquisitions	390 000,00€	Cession du foncier à l'opérateur	218 490,00€
Frais de notaire	7886,00€	Fond Friche EPF	180 000,00€
Etudes pré-opérationnelles	8455,00€	<i>Déficit de l'opération : 414 851,00€</i>	
Etudes liées au recyclage du foncier et à la pollution	20 000,00€	Etat (Fond friche recyclage du foncier)	331 881,00 €
Travaux	335 000,00€	Commune	82 970,00 €
Participation pour équipement public	43 300,00€		
Autres taxes	3700,00€		
Frais de communication	5000,00€		
TOTAL	813 341,00€	TOTAL	813 341,00€

Monsieur le Maire précise s'agissant des délibérations 6 et 7 que le reste à charge pour la Commune est lié à la subvention de l'Etat. Il ajoute avoir appris vendredi dernier (22/04/2022) que la date limite du dépôt de la demande de subvention est fixée au 30 avril et non plus au 13 mai. Monsieur le Maire demande en séance aux services d'intégrer cette modification dans la délibération.

Madame Jacqueline ROCHER demande si la subvention demandée sera attribuée au montant sollicité ou non attribuée. M. Le Maire répond que les subventions peuvent varier entre 0 et 100% des demandes.

Les dossiers de candidatures sont à déposer pour le 30 avril 2022 au plus tard.

L'ilot Soulard-Clemenceau, cadastré AN n°24, AN n°25, AN n°26 peut être éligible à ces appels à projet.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les appels à projets pour le recyclage des friches 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 avril 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le fond pour le recyclage des friches et l'appel à projet de l'ADEME dans le cadre des projets en collaboration avec l'Etablissement Public du Foncier de la Vendée pour l'ilot Soulard-Clemenceau.

- Approuve le plan de financement :

Nature de la dépense	Dépenses	Recettes	
	Montant HT	Financier	Montant HT
Acquisitions	390 000,00€	Cession du foncier à l'opérateur	218 490,00€
Frais de notaire	7886,00€	Fond Friche EPF	180 000,00€
Etudes pré-opérationnelles	8455,00€	<i>Déficit de l'opération : 414 851,00€</i>	
Etudes liées au recyclage du foncier et à la pollution	20 000,00€	Etat (Fond friche recyclage du foncier)	331 881,00 €
Travaux	335 000,00€	Commune	82 970,00 €
Participation pour équipement public	43 300,00€		
Autres taxes	3700,00€		
Frais de communication	5000,00€		
TOTAL	813 341,00€	TOTAL	813 341,00€

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 26** **NON :** **ABSTENTION :**

Direction Générale - Mission Petites Villes de Demain

7 – Sollicitation du fond pour le recyclage des friches dans le cadre du plan de relance pour les projets d'aménagement de l'îlot Planty-Gobin

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 30 mars 2021, la délibération n°14 a donné lieu à la signature de la convention tripartite d'action foncière de la commune avec l'Etablissement Public du Foncier de la Vendée et la Communauté de Communes Vie et Boulogne.

Lors du Conseil Municipal du 12 octobre 2021, la délibération n°6 a permis de céder trois unités foncières cadastrées BC n°111, BC n°112, BC n°113, AN n°24, AN n°25, AN n°26, BC n°100, BC n°101 et situées 3 rue Gobin, 2, 6 et 8 rue Georges Clémenceau et 30 et 32 rue du Champ de Foire d'une contenance totale de 3 885 m², à l'Etablissement Public du Foncier de la Vendée.

Monsieur le Maire explique que dans ce cadre, l'EPF accompagne la commune financièrement en soutenant les opérations et les dépenses engendrées par les études de démolition et de dépollution, ainsi que les travaux de démolition des îlots concernés.

Afin de réduire le déficit des opérations de démolition et de la revente du terrain nu dans le cadre d'un aménagement futur, Monsieur le Maire propose de solliciter le fond pour le recyclage des friches et de répondre à l'appel à projet de l'ADEME.

Après deux premières sélections en 2021, le fond pour le recyclage des friches est réitéré pour une 3^{ème} édition. Il est destiné au financement de recyclage de friches et plus généralement de fonciers déjà artificialisés dans le cadre de projets d'aménagement urbain de revitalisation des centres-villes et relocalisation des activités. Il s'agit de soutenir des projets de recyclage foncier compatibles avec les objectifs de développement durable promus par le Gouvernement. L'appel à projet de l'ADEME est quant à lui, consacré à la reconversion des friches polluées.

Ce fond pour le recyclage des friches complète les dispositifs déjà existants portés par des partenaires en Région et l'appel à projets de l'ADEME.

Le plan de financement est le suivant :

Nature de la dépense	Dépenses	Recettes	
	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Acquisitions	135 000,00€	Opérateur (cession du foncier)	116 280,00€
Frais de notaire	4000,00€	EPF (minoration foncière)	56 955,00€
Etudes pré-opérationnelles	4910,00€		
Etudes liées au recyclage du foncier et à la pollution	10 000,00€	<i>Déficit de l'opération : 186 659,00€</i>	
Travaux	150 000,00€	Etat (Fond friche recyclage du foncier)	149 327,00 €
Remise en état du foncier	5000,00€	Commune	37 332,00 €
Participation pour équipement public	46 910,00€		
Autres taxes	4074,00€		
Frais de communication	5000,00€		
TOTAL	359 894,00€	TOTAL	359 894,00€

Les dossiers de candidatures sont à déposer pour le 30 avril 2022 au plus tard.

L'îlot Planty-Gobin cadastré BC n°111, BC n°112, BC n°113 peut être éligible à ces appels à projet.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les appels à projets pour le recyclage des friches 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 avril 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le fond pour le recyclage des friches et l'appel à projet de l'ADEME dans le cadre des projets en collaboration avec l'Etablissement Public du Foncier de la Vendée pour l'îlot Planty-Gobin.

- Approuve le plan de financement :

Nature de la dépense	Dépenses	Recettes	
	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Acquisitions	135 000,00€	Opérateur (cession du foncier)	116 280,00€
Frais de notaire	4000,00€	EPF (minoration foncière)	56 955,00€
Etudes pré-opérationnelles	4910,00€		
Etudes liées au recyclage du foncier et à la pollution	10 000,00€	<i>Déficit de l'opération : 186 659,00€</i>	
Travaux	150 000,00€	Etat (Fond friche recyclage du foncier)	149 327,00 €

Remise en état du foncier	5000,00€	Commune	37 332,00 €
Participation pour équipement public	46 910,00€		
Autres taxes	4074,00€		
Frais de communication	5000,00€		
TOTAL	359 894,00€	TOTAL	359 894,00€

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 26** **NON :** **ABSTENTION :**

Service des Finances

8 – Budget 2022 – Subvention au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Monsieur le Maire rappelle que la commune verse chaque année une subvention au CCAS pour lui permettre de mener à bien ses actions.

Le CCAS est un établissement public communal compétent en matière d'aide sociale et d'action sociale.

Le CCAS gère les services et équipements en faveur des différents publics : personnes âgées (portage de repas...) ou personnes en difficultés (logement social, épicerie solidaire...). Le CCAS assure également la gestion du multi-accueil Les Petits Moineaux.

La commune verse au CCAS une subvention de fonctionnement qui tient compte des frais de fonctionnement du CCAS, du reversement de la part dédiée au multi-accueil pour le Contrat Enfance Jeunesse et perçu par la commune. Depuis septembre 2021, le CCAS a procédé au recrutement de deux personnels auparavant à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose que pour l'exercice 2022, la subvention accordée au CCAS soit portée à 260 000 €. Cette subvention sera versée par acompte, au maximum de 3.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les crédits budgétaires inscrits au budget primitif 2022,

Considérant l'avis favorable de la commission des Finances en date du 13 avril 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'accorder au CCAS une subvention de 260 000 €, inscrite au budget primitif 2022 sur la ligne budgétaire 657362,

- Décide que cette subvention sera versée par acomptes, ne pouvant excéder le nombre de 3.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 26** **NON :** **ABSTENTION :**

Service des Finances

9 – Versement d'une subvention pour le service de restauration à l'Organisme de Gestion de l'École Catholique (OGEC)

Monsieur Serge ADELÉE explique qu'une convention de partenariat entre la Commune et l'Organisme de Gestion de l'École Catholique (OGEC) d'Aizenay régit les modalités et de calcul d'attribution d'une subvention au service de restauration des classes maternelles et élémentaires des écoles Sainte Marie et Saint Joseph, gérées par l'OGEC d'Aizenay.

Par délibération en date du 9 juillet 2019, le Conseil Municipal a validé l'avenant n°1 à cette convention qui définissait les nouvelles modalités de calcul.

Il est proposé de revaloriser la participation par repas (élèves agésinates uniquement) servant de base au calcul de la subvention, et de la fixer à 0,85 € pour l'année 2022. Les modalités de révision de ce coût restent inchangées, à savoir l'indexation sur l'indice INSEE des prix à la consommation de l'ensemble des ménages hors tabac (Décembre N-1).

Sur cette base, le montant de la subvention pour l'exercice 2022 est de 58 666 €.

Il convient dès lors de signer une nouvelle convention, pour une durée de 5 ans maximum.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu l'article L 533-1 du Code de l'Education,

Vu la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012 relative aux règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 avril 2022,

Entendu l'exposé de Monsieur Serge ADELÉE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la convention d'attribution à l'OGEC d'une subvention au service de restauration des classes maternelles et élémentaires des écoles Sainte Marie et Saint Joseph, gérées par l'OGEC d'Aizenay,

- Fixe à 0,85 € la participation par repas (élèves agésinates uniquement),

- Dit que les modalités de révision de ce coût restent inchangées, à savoir l'indexation sur l'indice INSEE des prix à la consommation de l'ensemble des ménages hors tabac (Décembre N-1),

- Approuve le versement de 58 666 € au titre de l'année 2022,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

VOTE :

OUI : 26

NON :

ABSTENTION :

Service des Finances

10 – Ecole privée Saint-Joseph - année scolaire 2021/2022 – Subvention pour classes transplantées

Monsieur Serge ADELÉE informe les membres du Conseil Municipal que l'école privée Saint-Joseph a formulée une demande de subvention, pour l'organisation de deux classes transplantées des classes de CM1 et CM2. Elles se déroulent du 20 au 24 juin 2022, dans le Périgord, avec pour objet les visites de la Grotte de Rouffignac, le Château de Castelnaud et le fac-similé de la Grotte de Lascaux.

Le coût total du voyage est de 27 484 €.

Il est proposé de verser une subvention de 2 671,40 € pour le financement de ces classes transplantées.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer une subvention de 2 671,40 € pour le financement des classes transplantées des CM1 et CM2, organisées par l'école privée Saint-Joseph,
- Dit que la dépense sera imputée sur la ligne 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget 2022,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 26** **NON :** **ABSTENTION :**

Service des Finances

11 – Transport scolaire : honoraires 2022 pour la gestion du Syndicat Mixte Transport Scolaire pour la gestion en tant qu'organisateur secondaire du transport scolaire vers les établissements scolaires d'Aizenay et de la Roche-sur-Yon

En application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Serge ADELÉE n'a pas pris part ni au débat ni au vote.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un Syndicat Mixte existe pour la gestion des transports scolaires.

Afin de considérer le coût de gestion de la structure du Syndicat Mixte par les services de la Commune (frais de personnel, fournitures administratives, envois postaux...), le Syndicat Mixte propose de verser à la Commune d'Aizenay, pour la gestion du transport scolaire au titre de l'année scolaire 2021/2022, la somme de 19 000 €, versée sur l'année civile 2022.

Monsieur Le Maire propose que la Commune facture au Syndicat Mixte Transport Scolaire Région d'Aizenay, cette somme de 19 000 € à titre de charges de gestion, pour l'année civile 2022.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant la délibération du Conseil d'Administration du Syndicat pour la gestion en tant qu'organisateur secondaire du transport scolaire vers les établissements scolaires d'Aizenay et de la Roche-sur-Yon en date du 27 janvier 2022 approuvant le versement de ce montant au titre de l'année 2022,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 13 avril 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide que la Commune facture au Syndicat pour la gestion en tant qu'organisateur secondaire du transport scolaire vers les établissements scolaires d'Aizenay et de la Roche-sur-Yon la somme de 19 000 € à titre de charges de gestion, pour l'année civile 2022,

- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

VOTE : **OUI : 25** **NON :** **ABSTENTION :**

Service des Finances

12 – Travaux de rénovation de la piste d'athlétisme – Demandes de subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de rénovation de la piste d'athlétisme vont être réalisés. Ces travaux sont éligibles à une subvention du Conseil Départemental, et de l'Agence Nationale du Sport.

Le montant global du projet est estimé à 45 078,10 € HT, soit 54 093,72 € TTC, selon le plan de financement suivant :

Nature de la dépense	DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT	Montant TTC	Financier	Montant
Diagnostic technique	2 805,00 €	3 366,00 €	DEPARTEMENT	8 454,60 €
Travaux	42 273,10 €	50 727,72 €	Agence nationale du sport	29 200,00 €
			COMMUNE	16 439,12 €
TOTAL	45 078,10 €	54 093,72 €	TOTAL	54 093,72 €

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de prendre une délibération validant les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Agence nationale du Sport, pour le projet dénommé : Travaux de rénovation de la piste d'athlétisme.

Monsieur Jean-Pierre GUILLET demande si le refus de ces subventions remettrait en cause le projet en cause.

Madame Marjorie PONZO demande comment ces sommes sollicitées sont définies.

Monsieur le Maire répond que non, le projet ne serait pas remis en cause, et pour le montant il existe des règles de pourcentages et des plafonds d'intervention. On ne peut pas obtenir plus de 80% de subventions et la collectivité doit abonder à hauteur au moins de 20%. Par exemple, la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) c'est 30% du montant hors taxe des travaux lui-même plafonné.

A la question de Monsieur Jean-Pierre GUILLET qui demande à quand date des derniers travaux, Madame Françoise MORNET répond que cela fait 30 ans, sans prendre en compte les travaux d'entretien et de réfections courantes.

Monsieur Sylvain CHALLET explique que la piste sera toujours en sablé. Ce projet de rénovation qui prévoit un système de drainage est adapté aux besoins des utilisateurs.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 avril 2022,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le plan de financement :

Nature de la dépense	DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT	Montant TTC	Financier	Montant
Diagnostic technique	2 805,00 €	3 366,00 €	DEPARTEMENT	8 454,60 €
Travaux	42 273,10 €	50 727,72 €	Agence nationale du sport	29 200,00 €
			COMMUNE	16 439,12 €
TOTAL	45 078,10 €	54 093,72 €	TOTAL	54 093,72 €

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention du Conseil Départemental de Vendée et la subvention de l'Agence Nationale du Sport.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 26** **NON :** **ABSTENTION :**

Service Urbanisme et Aménagement

13 – Cession d'une parcelle ZY 98 sis la Grande Blussière

Monsieur Christophe GUILLET informe de l'intention de la commune de vendre la parcelle ZY 98 sise à la Grande Blussière. Cette parcelle jouxte la propriété située parcelle ZY 97 et est à usage de sortie de grange.

Le service des domaines a évalué le bien situé sur les parcelles d'une superficie de 134 m² au prix de 360 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis des domaines sur la valeur vénale de la parcelle en date du 24 février 2022,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Urbanisme et Aménagement en date du 14 mars 2022,

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la proposition de cession d'une parcelle de 134 m² située à la Grande Blussière.
- Accepte de vendre au prix de 360 € HT.
- Dit que cette cession pourra être effectuée par la commune.
- Dit que les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 26** **NON :** **ABSTENTION :**

Services Techniques

14 – Convention SyDEV 2022.EXT.0109 – Affaire n°E.P1.003.22.001 – Réalisation de travaux d'une extension des réseaux électriques et communication électronique, rue de la Parnière - Approbation et autorisation de signature

Monsieur le Maire présente la proposition technique et financière transmise par le SyDEV pour la réalisation d'une extension de réseaux électriques et communication électronique, rue de la Parnière.

La participation totale de la commune pour cette opération de travaux d'extension des réseaux électriques et de communication électronique rue de la Parnière est de 7 155 € TTC sur 10 970 € TTC.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la nécessité de procéder aux travaux d'extension des réseaux électriques et communication électronique rue de la Parnière,

Vu la proposition de la convention n°2022.EXT.0109 - Affaire n° E.P1.003.22.001 - transmise par le SYDEV,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention n°2022.EXT.0109 - Affaire n° E.P1.003.22.001, pour la réalisation de travaux d'extension des réseaux électriques et communication électronique rue de la Parnière, fixant les modalités techniques et financières de cette opération.

- Accepte de participer au financement des travaux à hauteur de 7 155 € TTC.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention n°2022.EXT.0109 - Affaire n° E.P1.003.22.001, ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 26** **NON :** **ABSTENTION :**

Service Affaires Générales

15 – Jury de la Cour d'Assises du département de la Vendée – Liste préparatoire de la liste annuelle des jurés pour l'année 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le jury de la Cour d'Assises du département de la Vendée doit être renouvelé chaque année.

Il rappelle également que la désignation des jurés composant le jury d'Assises se fait par tirage au sort à partir de la liste électorale. Le tirage au sort doit se faire en séance publique lors d'une réunion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de procéder au tirage au sort d'un nombre de noms triple (21) de celui fixé conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2022-DCL 341 en date du 14 mars 2022, soit 21 noms.

Vu le Code de Procédure Pénale et notamment la section 2, articles 254 à 267,

Vu la Loi n°78-888 du 28 juillet 1978, modifiant les articles 256 et suivants du Code de Procédure Pénale,

Vu la Loi n° 80-1042 du 23 décembre 1980, portant réforme de la procédure pénale relative à la prescription et au jury d'assises,

Vu le tableau officiel de la population du département de la Vendée ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-DCL 341 en date du 14 mars 2022 fixant le nombre de jurés devant composer la liste annuelle du jury criminel de la Cour d'Assises du département de la Vendée pour l'année 2023 et notamment son article 3,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide que pour l'année 2023, suite au tirage au sort effectué à partir de la liste électorale et procédé publiquement par Monsieur le Maire, que la liste préparatoire à la liste du jury d'Assises se compose comme suit :

N°	NOM DE NAISSANCE	NOM D'USAGE	PRÉNOMS	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	ADRESSE
1	GIGNAUD		Clarisse, Sylvie, Frédérique	12/04/1984	LA ROCHE SUR YON	11 allée du Bocage
2	BRIZARD		Isabelle, Michelle, Valérie	28/09/1973	LA ROCHE SUR YON	10 rue du Prieuré
3	BLANCHET		Rose, Violette, Véronique	18/12/1990	LA ROCHE SUR YON	Lieu-dit Les Quatre Chemins
4	TRICHET		Denis, Jean- Claude, Cécil	01/01/1994	LA ROCHE SUR YON	8 La Boule du Lièvre
5	DUDIT		Joël, Eugène, Jean, Albert	20/03/1953	AIZENAY	Lieu-dit Le Bois Braud
6	MARTINEAU	GASHI	Valérie, Marie- Claude, Monique	19/04/1970	LES SABLES- D'OLONNE	1 rue Barillon

7	BLET		Lucie, Monique, Nathalie, Simone	09/12/2000	LA ROCHE SUR YON	8 Les Trois Chênes
8	SIMON	HAMARD	Elodie	18/10/1979	CHATILLON- SUR-SEINE	2 rue des Glajous
9	PAILLAT		Fabien, Dominique, Jean, Marie	29/12/1977	CHOLET	70 rue des Chaufourniers Lieu-dit la Gombretière
10	CHAPUIS	GILLET	Carole, Odile	12/11/1984	LYON (9 ^{ème})	11 impasse des Nénuphars
11	GUILLET		Rémi, Jacques, Axel	25/02/1995	LA ROCHE SUR YON	6 impasse des Marteliers
12	MAUD	DAVID	Judith	12/06/1953	NANTES	5 rue Claude Debussy
13	GREAUD		Sylvie, Paule, Danielle	06/04/1959	LES SABLES- D'OLONNE	20 route de l'Anjormière
14	GUIGUEN		Pascal	13/01/1974	MONT-SAINT- AIGNAN	17 rue du Matin Calme
15	BESSION	JAUFFRIT	Marie, Josèphe, Madeleine, Thérèse, Julienne	22/06/1939	AIZENAY	19 rue des Champs
16	PENARD		Daniel, Marc, Bernard	03/03/1958	LES SABLES- D'OLONNE	39 rue de Bayonne
17	PERRAUDEAU	ROBIN	Odile, Marie, Monique, Lucie	12/05/1949	AIZENAY	49 route de l'Anjormière
18	FERRE		Gilles, André, Michel, Marie	22/05/1955	PORNIC	2 rue du Nord
19	FOUQUET		Sandy, Dominique, Michelle	24/12/1973	LA ROCHE SUR YON	3 rue du Petit Prince
20	FAVRE		Marine, Patricia, Eliane	07/12/1998	CHALLANS	L'Aumônerie
21	RICHARD		Jean- Jacques	29/07/1949	HOUILLES	26 rue du Levant

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 26

NON :

ABSTENTION :

○○

Monsieur le Maire rappelle la soirée organisée par la Communauté de communes Vie et Boulogne le 27 juin à destination de tous les élus du territoire Vie et Boulogne.

Séance levée à 20h37.

À Aizenay,

Le secrétaire de séance,
Isabelle FISSON

LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE DU 24/03/2022 AU 20/04/2022
En application des articles L 2122-22 et 23
Du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL
MUNICIPAL PAR DELIBERATION DU 25/05/2020

NUMÉRO DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
2022-058	Remplacement du sol souple aire de jeux place du champ de foire - sté EDEN COM - pour un montant de 11 522,29 € HT soit 13 726,75 € TTC
2022-059	Fourniture de chaux vive pour STEP - VEOLIA - pour un montant de 5 305 € HT soit 6 366 € TTC
2022-060	Mission de contrôle technique suite travaux de réhabilitation des locaux mairie - SOCOTEC - pour un montant de 750 € HT soit 900 € TTC
2022-061	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelles AH 143-11 Cité Plaisances- IA 085 003 22 V0032
2022-062	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelles BE98-3 rue du Vieux Manoir- IA 085 003 22 V0033
2022-063	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelles BC368 23 rte de Maché- IA 085 003 22 V0034
2022-064	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelles AM 52 AM 53-4 rte de l'Anjormière - IA 085 003 22 V0035
2022-065	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelles AM 191-7 rue des Judices - IA 085 003 22 V0036
2022-066	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelles BK 129 -19 rue du Levant- IA 085 003 22 V0037
2022-067	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelles BE 48-6 rue Georges Bonneau- IA 085 003 22 V008
2022-068	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelles AH 299 AH 113 3 route de Nantes- IA 085 003 22 V0039
2022-069	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelles AE 292 65B rte de Nantes- IA 085 003 22 V0040
2022-070	Contrat de maintenance des portails de la STEP et CTM - société AU'THOMASTISME - pour un montant de 600 € HT soit un montant TTC de 720 €
2022-071	Diagnostic amiante avant travaux salle réunion grenier mairie - ADX GROUPE - pour un montant de 180 € HT soit 216 € TTC
2022-072	Fourniture de polymère pour fonctionnement STEP - sté ADIPAP - pour un montant de 5 424 € HT soit 6 508,80 € TTC
2022-087	Convention d'occupation précaire au profit de la société L'ECOLE A BOIS (738,25 € TTC / mois) pendant 1 an à compter du 01/04/2022